

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/07/2025 - 11502 - 2022 B 01870 - 504 567 223 - 3 CN

Certifié conforme à l'original

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire EDI 2065
pour 2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
S.A.S. 3CN		205 AV 12 JUILLET 1998 P.A. LES MILLES 13290 AIX EN PROVENCE	
SIRET	5 0 4 5 6 7 2 2 3 0 0 0 4 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	105 198	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EXPERTISE COMPTABLE PROVENCE ME 148 TRAVERSE DE LA MARTINE 13011 MARSEILLE Tél: 04.91.71.69.01		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 03/05/2025	Lieu: MARSEILLE
		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	GERBINO CAMILLE
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cegid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025							
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																	
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a	150 000				payées par un établissement chargé du service des titres				b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d							
Montant des distributions										e							
autres que celles visées en (a),										f							
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g							
										h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i		150 000					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j							
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)		150 000					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L. Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.													
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.		Montant des sommes versées :									
								à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
1				2		3		4		Indemnités forfaitaires. 5		Rembours-ements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour-ements. 8	
I DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS																	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										128 356							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À										0 %		15 %		19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																	
MVLT réalisée au cours de l'exercice																	
MVLT restant à reporter																	
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	GERBINO CAMILLE	PRESIDENT			291 ROUTE DE LANGESSE 3 CREMADE NORD			
2	GUERIN PIERRE	DIRECTEUR ADMINISTRATIF/ FINANCI			13100 LE THOLONET			
3	ECATERINA ADRIANA	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE			16 RUE GASTON BERGER			
4					13010 MARSEILLE			
5					291 ROUTE DE LANGESSE 3 CREMADE NORD			
6					13100 LE THOLONET			
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	60 317			60 317				60 317
2	54 648			54 648				54 648
3	13 390			13 390				13 390
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	128 355			128 355				128 355

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		2 978
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		2 978

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑪) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑫	
- de l'exercice 2024 (total col.9 + total col.10) ⑬	131 333	- de l'exercice 2024 ⑭	147 698
- de l'exercice précédent ⑮	204 654	- de l'exercice précédent ⑯	185 015
Nom et qualité du signataire GERBINO CAMILLE PRESIDENT		A MARSEILLE le 03/05/2025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S. 3CN</u>										Néant ☐							
Adresse de l'entreprise <u>205 AV 12 JUILLET 1998</u>										<u>13290 AIX EN PROVENCE</u>							
Numéro SIRET * <u>5 0 4 5 6 7 2 2 3 0 0 0 4 6</u>										Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>							
										Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 4</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 3</u>					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014	560 000	016	539 396	20 604	57 905									
	Immobilitisations corporelles *		028	39 292	030	10 166	29 126	829									
	Immobilitisations financières * (1)		040	417 645	042		417 645	417 565									
	Total I (5)		044	1 016 936	048	549 562	467 374	476 299									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	287 168	070	287 168	378 244										
		Autres * (3)	072	3 506 213	074	229 330	3 276 883	3 395 176									
	Valeurs mobilières de placement		080	300 000	082	300 000											
	Disponibilités		084	81 662	086	81 662	117 356										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	4 175 043	098	229 330	3 945 713	3 890 776									
	Total général (I+II)		110	5 191 979	112	778 892	4 413 087	4 367 075									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000	1 000											
	Ecart de réévaluation			124													
	Réserve légale			126	100	100											
	Réserves réglementées *			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131													
	Report à nouveau			134	3 747 898	3 619 390											
	Résultat de l'exercice			136	185 445	278 508											
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142	3 934 443	3 898 998											
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154													
	Emprunts et dettes assimilées			156	131	165											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	372 197	346 089											
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	67 298	115 284											
	Comptes courants d'associés			173	1 539	6 539											
	Autres dettes			175	80												
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III			176	478 644	468 077											
	Total général (I + II + III)			180	4 413 087	4 367 075											
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	35 080											
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	3 474 662	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise S.A.S. 3CN**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 4Néant
Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Dédutions

Déficits

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
Production vendue	{	biens			215		214		
		services *			217		218	380 176	511 085
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
Production immobilisée *							224		
Subventions d'exploitation reçues							226		
Autres produits							230	7	8
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	380 183	511 093
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234		
Variation de stock (marchandises) *							236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 9 420 - immobilier)							242	158 020	184 839
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 668)						243	668	244	1 693 4 258
Rémunérations du personnel *							250	133 657	209 921
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	71 634	109 962
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)						255		254	44 004 38 784
Dotations aux provisions							256		
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262	17	3
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	409 024	547 768
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(28 842)	(36 675)
Produits financiers (III)							280	242 616	346 063
Produits exceptionnels (IV)							290	43 594	183 898
Charges financières (V)							294	41 048	139 775
Charges exceptionnelle	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300		45 000
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)							306	30 875	30 004
- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	185 445	278 508
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	185 445	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318	4 883	
Provisions non déductibles *							322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	30 875	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330	73 483
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Entreprise nouvelles (44. series)	986		Zone franche urbaine (44. octes A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127		342
(FRR) France Ruralité, Revitalisation (art.44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44. seues A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	991		
Divers ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		350
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							993		146 988
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	147 698	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	147 698	372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : S . A . S . 3CN

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
TVS		100
Dons mécénat		3 000
QP Bénéfice Fiscal Usufruit SCI LE WILSON 2024		11 134
QP Bénéfice Fiscal Usufruit SCI DE LA SEYNE 2024		19 222
QP Bénéfice Fiscal Usufruit SCI LE THAIS 2024		38 146
QP Bénéfice Fiscal SCCV 531 CORNICHE 2024		218
QP 5% Dividendes Régime Mère/Fille SAS PROFILS		815
QP 5% Dividendes Régime Mère/Fille SCI DU LABO		438
QP 5% Dividendes Régime Mère/Fille SARL SOLEA BIPV I		410
Total des réintégrations diverses	330	73 483

Détail des déductions diverses		
QP Perte Fiscale Usufruit SCI APOLLON 2024		10 306
QP Perte Fiscale SCI CNL FAMILY 2024		6 429
QP Bénéfice Comptable Usufruit SCI LE WILSON 2023		37 000
QP Bénéfice Comptable Usufruit SCI DE LA SEYNE 2023		12 000
QP Bénéfice Comptable Usufruit SCI LE THAIS 2023		47 600
QP Bénéfice Comptable SCCV 531 CORNICHE 2023		403
Dividendes Régime Mère/Fille SAS PROFILS		16 300
Dividendes Régime Mère/Fille SCI DU LABO		8 750
Dividendes Régime Mère/Fille SARL SOLEA BIPV 1		8 200
Total des déductions diverses	350	146 988

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CN

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	560 000	412		414		416	560 000	560 000
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	35 000	464		466	35 000	35 000
	Autres immobilisations corporelles	470	4 292	472		474		476	4 292	4 292
	Immobilisations financières	480	417 565	482	80	484		486	417 645	417 645
TOTAL		490	981 856	492	35 080	494		496	1 016 936	1 016 936

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499	
	Autres immobilisations incorporelles	500	502 095	502	37 301	504		506	539 396
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	5 874	554		556	5 874
Autres immobilisations corporelles	560	3 463	562	829	564		566	4 292	
TOTAL		570	505 558	572	44 004	574		576	549 562

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12.8 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CN

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	199 005	662	41 048	664	10 723	666	229 330
TOTAL		680	199 005	682	41 048	684	10 723	686	229 330

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)

982 bis

Nombre d'opérations sur l'exercice

982 ter

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	76 035
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 051
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CN				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	380 176
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	380 176
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	7
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	4 997
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	143 603
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	17
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	148 617
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	231 565
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	380 176	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2024	160	31/12/2024
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

Cepid Quatras

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 5 0 4 5 6 7 2 2 3 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. 3CN

ADRESSE (voie) 205 AV 12 JUILLET 1998 P.A. LES MILLES

CODE POSTAL 13290 VILLE AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	10

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom de famille	GERBINO	Prénom(s)	CAMILLE
Nom d'usage		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	10
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
	070576		ARLES	FR	
Adresse :	N°	Voie			
	391	ROUTE DE LANGESSE			
	Code postal	Commune	Pays		
	13100	LE THOLONET	France		

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune	Pays		

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
- * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
2

(1)

N° de dépôt

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

5 0 4 5 6 7 2 2 3 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S. 3CN

ADRESSE (voie)

205 AV 12 JUILLET 1998

P.A. LES MILLES

CODE POSTAL

13290

VILLE

AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

17

Forme juridique

SARL

Dénomination

EPICENE

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 2 1 5 4 1 6 9

% de détention

100.00

Adresse :

N°

2

Voie

AVENUE JULES FERRY

Code postal

13100

Commune

AIX EN PROVENCE

Pays

France

Forme juridique

SCCV

Dénomination

531 CORNICHE

N° SIREN (si société établie en France)

9 0 1 7 8 1 8 8 0

% de détention

50.00

Adresse :

N°

1255

Voie

CH DE LA BOSQUE D ANTONELL

Code postal

13090

Commune

AIX EN PROVENCE

Pays

France

Forme juridique

SCI

Dénomination

DES MOLIERES

N° SIREN (si société établie en France)

8 5 1 5 9 4 4 2 4

% de détention

25.00

Adresse :

N°

10

Voie

PLACE DE LA JOLIETTE

Code postal

13002

Commune

MARSEILLE

Pays

France

Forme juridique

SCI

Dénomination

DU LABO

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 0 5 3 4 7 2 5

% de détention

25.00

Adresse :

N°

10

Voie

PLACE DE LA JOLIETTE

Code postal

13002

Commune

MARSEILLE

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

NEXIPROM

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 8 6 2 2 0 8 6

% de détention

23.75

Adresse :

N°

10

Voie

PL DE LA JOLIETTE

Code postal

13002

Commune

MARSEILLE

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

EFFICIENCE PARTENAIRES

N° SIREN (si société établie en France)

8 5 1 7 4 9 3 4 1

% de détention

23.75

Adresse :

N°

10

Voie

PLACE DE LA JOLIETTE

Code postal

13002

Commune

MARSEILLE

Pays

France

Forme juridique

SCI

Dénomination

DOCK DREAM

N° SIREN (si société établie en France)

8 3 2 2 5 8 2 9 7

% de détention

23.75

Adresse :

N°

10

Voie

PLACE DE LA JOLIETTE

Code postal

13002

Commune

MARSEILLE

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

INCIRRINA

N° SIREN (si société établie en France)

9 0 8 2 9 4 6 9 7

% de détention

20.00

Adresse :

N°

25

Voie

205 AVE DU 12 JUILLET 1998

Code postal

13290

Commune

AIX-EN-PROVENCE

Pays

France

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cepid Qualim

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

5 0 4 5 6 7 2 2 3 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S. 3CN

ADRESSE (voie)

205 AV 12 JUILLET 1998

P.A. LES MILLES

CODE POSTAL

13290

VILLE

AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

17

Forme juridique

SARL

Dénomination

SOLEA BIPV 1

N° SIREN (si société établie en France)

5 2 1 8 0 9 3 3 5

% de détention

20.00

Adresse :

N°

10

Voie

PLACE DE LA JOLIETTE

Code postal

13002

Commune

MARSEILLE

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

IXTLE

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 1 7 3 5 0 7 5

% de détention

12.00

Adresse :

N°

10

Voie

PLACE DE LA JOLIETTE

Code postal

13002

Commune

MARSEILLE

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

LA BUVETTE DU LAC

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 2 8 6 9 2 7 7

% de détention

12.00

Adresse :

N°

10

Voie

PLACE DE LA JOLIETTE

Code postal

13002

Commune

MARSEILLE

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

PROFILS

N° SIREN (si société établie en France)

8 3 4 9 2 2 9 0 8

% de détention

10.00

Adresse :

N°

25

Voie

205 AVE DU 12 JUILLET 1998

Code postal

13290

Commune

AIX EN PROVENCE

Pays

France

Forme juridique

SCI

Dénomination

CNL FAMILY

N° SIREN (si société établie en France)

8 4 4 8 9 8 8 0 9

% de détention

10.00

Adresse :

N°

25

Voie

205 AVE DU 12 JUILLET 1998

Code postal

13290

Commune

AIX EN PROVENCE

Pays

France

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Code postal

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Code postal

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Code postal

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

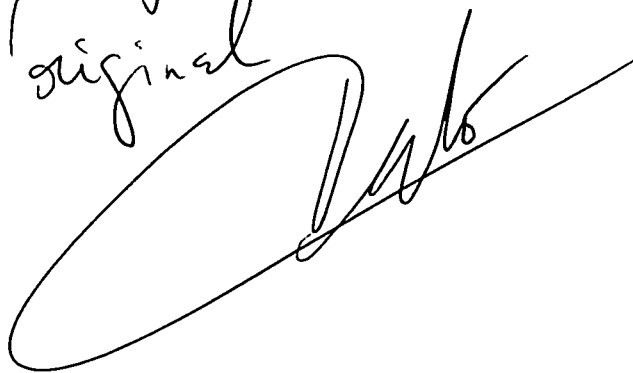
Cepid Quatre

S.A.S. 3CN

205 AV 12 JUILLET 1998
P.A. LES MILLES
13290 AIX EN PROVENCE

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Certifié Conforme à
l'original

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and several strokes.

EXPERTISE COMPTABLE PROVENCE MEDI
148 TRAVERSE DE LA MARTINE

13011 MARSEILLE
04.91.71.69.01

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
Autres immobilisations incorporelles	4
Evaluation des immobilisations corporelles	4
Titres immobilisés	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Dépréciation des créances	4
Disponibilités en Euros	4
Charges à payer	5
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 413 087.04 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 380 175.88 Euros et dégageant un bénéfice de 185 445.01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	560 000		
Matériel de transport			35 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 292		
TOTAL	4 292		35 000
Autres participations	417 565		80
TOTAL	417 565		80
TOTAL GENERAL	981 856		35 080

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			560 000	560 000
Matériel de transport			35 000	35 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 292	4 292
TOTAL			39 292	39 292
Autres participations			417 645	417 645
TOTAL			417 645	417 645
TOTAL GENERAL			1 016 936	1 016 936

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		502 095	37 301		539 396
Matériel de transport			5 874		5 874
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 463	829		4 292
TOTAL		3 463	6 703		10 166
TOTAL GENERAL		505 558	44 004		549 562
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	37 301				
Matériel de transport	5 874				
Matériel de bureau informatique mobilier	829				
TOTAL	6 703				
TOTAL GENERAL	44 004				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	199 005	41 048	10 723		229 330
TOTAL	199 005	41 048	10 723		229 330
TOTAL GENERAL	199 005	41 048	10 723		229 330
Dont dotations et reprises financières		41 048	10 723		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	287 168	287 168	
Impôts sur les bénéfices	11 129	11 129	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 421	2 421	
Groupe et associés	3 474 662	3 474 662	
Débiteurs divers	18 000	18 000	
TOTAL	3 793 380	3 793 380	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	131	131		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 947	30 947		
Personnel et comptes rattachés	10 054	10 054		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 621	26 621		
Taxe sur la valeur ajoutée	67 298	67 298		
Autres impôts taxes et assimilés	724	724		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	341 250	341 250		
Groupe et associés	1 619	1 619		
TOTAL	478 644	478 644		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	10			10

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Usufruit SCI LE WILSON	180 000	6.66
Usufruit SCI DE LA SEYNE	70 000	6.66
Usufruit SCI LE THAIS	240 000	6.66
Usufruit SCI APOLLON	70 000	6.66

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	131
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 101
Dettes fiscales et sociales	15 483
Total	19 715

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

S.A.S. 3CN
13290 AIX EN PROVENCE

Page : 6

[illegible]

3 CN
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : LE Z5 - 205 AVENUE DU DOUZE JUILLET 1998
13290 AIX-EN-PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 504 567 223

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 JUIN 2025

L'an 2025,
Le 27 juin,
A 11 heures,

Monsieur Camille GERBINO, demeurant 3 Crémade Nord, Route de Langesse, 13100 LE THOLONET,

Associé Unique de la société 3 CN,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Camille GERBINO, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 883 euros ainsi que l'impôt correspondant de 732 euros.



DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 185 445 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	185 445 euros
Report à nouveau antérieur	3 747 898 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 28 571,40 euros par action	285 714 euros
Le solde	3 647 629 euros

En totalité au report à nouveau qui s'élève ainsi à 3 647 629 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,*
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.*

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 100 000 euros,
soit 10 000 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 100 000 euros,
soit 10 000 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 150 000 euros,
soit 15 000 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros.



TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique prend acte des conventions conclues pendant l'exercice écoulé par la Société, savoir :

- La société a perçu de la société INCIRRINA, SAS immatriculée sous le numéro 908 294 697 au RCS d'AIX-EN-PROVENCE la somme de 100 000 € dans le cadre du contrat de services établi entre les deux sociétés ;
- La société a perçu de la société PROFILS, SAS immatriculée sous le numéro 834 922 908 au RCS d'AIX-EN-PROVENCE la somme de 145 768 € dans le cadre du contrat de services établi entre les deux sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, ces conventions seront portées au registre des décisions de l'Associé Unique au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver la rémunération brute qu'il a perçue au cours de l'exercice écoulé en qualité de Président, qui s'est élevée à un montant de 60 317 euros, outre le remboursement sur justificatifs de ses frais de déplacements et de représentations.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique

Camille GERBINO

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Camille Gerbino', written over the printed name.

3 CN
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : LE Z5 - 205 AVENUE DU DOUZE JUILLET 1998
13290 AIX-EN-PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 504 567 223

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 JUIN 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 185 445 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	185 445 euros
Report à nouveau antérieur	3 747 898 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 28 571,40 euros par action	285 714 euros
Le solde	3 647 629 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 3 647 629 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

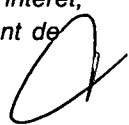
L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,*
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.*



Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 100 000 euros,
soit 10 000 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 100 000 euros,
soit 10 000 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 150 000 euros,
soit 15 000 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros.

Certifié conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.